

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 12 DECEMBRE 2008

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	117

L'an deux mille huit

et le : 12 décembre

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur PATRICE GROFF

Date de la convocation
2 décembre 2008

.
.

Nombre de Membres présents : 117

Date d'affichage
2 décembre 2008

Monsieur Gérard DEGLAIRE, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**PROVISIONS
BUDGET
PRINCIPAL ET
SPANC**

PROVISIONS BUDGET PRINCIPAL ET SPANC

VOTE :

POUR : 117
CONTRE : 0

**DELIBERATION
N° 2008/28**

- Conformément aux budgets votés le 03 mars 2008, lesquels prévoyaient une dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnelles au Budget Principal et une dotation pour dépréciations des comptes de redevables au budget Annexe SPANC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Comité Syndical, décide et précise par 117 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Au budget Principal : En raison des risques et charges liés à la gestion des Compétences et missions actuelles du syndicat, il est décidé, par principe de prudence, de provisionner une somme de 216 000,00 € en « autres provisions pour risques » qui sera ultérieurement reprise selon les besoins.
- Au budget SPANC : En raison d'éventuels impayés que le budget aurait à supporter, il est décidé de provisionner une somme de 16 000,00 € pour dépréciation des comptes de redevables en application du principe de prudence.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Patrice GROFF

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 12 décembre 2008